



**ACCORD CADRE**

Entre : L'Université Alger 1 Benyoucef BENKHEDDA

Rue Didouche Mourad, Alger, Algérie  
Représentée par : Fares MOKHTARI, Recteur  
Ci-après dénommée : « UA1BB »

Et : L'Université de Liège

7, place du XX-Août, 4000 Liège, Belgique  
Représentée par : Anne-Sophie NYSSSEN, Rectrice  
Ci-après dénommée : « l'ULiège »

**CONSIDERANT**

- Les liens de collaboration scientifique, technique et pédagogique existant entre l'Université Alger 1 Benyoucef BENKHEDDA et l'Université de Liège notamment dans leur domaine respectif d'intervention.
- L'avantage d'une telle coopération pour l'amélioration réciproque de l'enseignement et de la recherche universitaires.
- Le souhait des autorités des deux entités de poursuivre et formaliser cette collaboration.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

Article 1

- 1.1. Dans le respect des normes en vigueur dans chacun des états concernés, les parties conviennent de mettre tout en oeuvre pour poursuivre et intensifier les échanges scientifiques et techniques entre elles, et ce plus particulièrement dans les domaines suivants :
- Architecture,
  - Techniques de construction des bâtiments.
  - Bio-ingénierie, chimie des matériaux
- 1.2. La coopération pourra être étendue par voie d'avenant à d'autres domaines relevant de la compétence des parties contractantes.

Article 2

Les échanges pourront être réalisés selon différents axes et notamment :

- échange d'étudiants;
- échange d'enseignants, chercheurs, techniciens, experts;
- collaborations dans le domaine de la formation ;
- élaboration de projets de recherche en commun ;
- échange de documentation et publications;
- cotutelles de thèse
- participation à des conférences, séminaires, colloques et expositions organisés par l'une ou l'autre partie;